

ACTION URGENTE

MALI. DES MILITANT·E·S INCARCÉRÉS ET CONDAMNÉS DOIVENT ÊTRE LIBÉRÉS

Le 17 août, les militant·e·s Rokiadou Doumbia et Mohamed Youssouf Bathily ont été condamnés à 10 ans d'emprisonnement, dont trois avec sursis, pour « association de malfaiteurs » et « atteinte au crédit de l'État ». Le sort qui leur a été réservé est emblématique de la répression croissante visant les voix d'opposition au Mali et porte atteinte à leur droit à la liberté d'expression. Ces deux personnes doivent être libérées immédiatement et sans condition.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Ministre de la Justice et des Droits humains

Mamoudou Kassogue

Cité administrative – bâtiment 12, BP 97 Bamako, Mali

Courriel : mkassogue@justice.gouv.ml

Monsieur le Ministre,

Je déplore la détention arbitraire et la condamnation inique des militant·e·s **Rokiadou Doumbia** (connue sous le nom de « Rose poivron ») et **Mohamed Youssouf Bathily** (connu comme **Ras Bath**).

Rokiadou Doumbia est une militante et influenceuse sur les réseaux sociaux, qui a créé sur TikTok un espace où ses 175 000 abonné·e·s pouvaient parler ouvertement de leurs difficultés quotidiennes et de la hausse des prix des aliments, ce qui lui a valu le surnom de « Rose Poivron ». Le 13 mars 2023, elle a été arrêtée par la police à Bamako, après avoir dénoncé, dans une vidéo diffusée sur son compte TikTok, le coût élevé de la vie, tout en qualifiant la transition politique d'« échec ». Ras Bath a été arrêté le même jour (le 13 mars 2023) après avoir affirmé lors d'une réunion que l'ancien Premier ministre, Soumeylou Boubèye Maïga, qui était mort en détention en 2022, avait été victime d'un assassinat. Ras Bath est animateur de radio et chroniqueur. Il est également militant, et a ouvertement commenté sur les ondes les problèmes économiques, l'inflation et la réduction des espaces civiques au Mali.

Le 2 août 2023, Rokiadou Doumbia a été condamnée à un an de prison et une amende d'un million de francs CFA (environ 1 700 dollars des États-Unis) pour « incitation à la révolte et trouble à l'ordre public par usage des technologies de l'information et de la communication ». En juillet 2024, elle a été acquittée par la Cour d'appel. Elle a cependant été maintenue en détention à la demande du parquet, sur la base des accusations d'« association de malfaiteurs » et d'« atteinte au crédit de l'État » qui n'avaient pas encore été examinées par la justice. Ras Bath a été jugé en juillet 2023 pour « simulation d'infraction ». Il a lui aussi été acquitté par la suite. Toutefois, après que le parquet a interjeté appel, il a été condamné en mars 2024 à 18 mois de prison, dont neuf avec sursis. Malgré le fait qu'il aurait dû être libéré après le jugement, il a lui aussi été maintenu en détention arbitraire pour « association de malfaiteurs » et « atteinte au crédit de l'État ».

Le 10 août, durant leur procès, le parquet a affirmé qu'il existait une « association » entre l'homme de radio et l'influenceuse, Ras Bath ayant précédemment invité Rokiadou Doumbia dans son émission à deux occasions. Le 17 août, la chambre criminelle de la Cour d'appel de Bamako a condamné Rokiadou Doumbia et Ras Bath à 10 ans de prison, dont trois avec sursis, pour « association de malfaiteurs » et « atteinte au crédit de l'État ». Leur déclaration de culpabilité et leur condamnation sont liées à leur militantisme et à leurs critiques à l'égard des autorités, ce qui bafoue leurs droits à la liberté d'expression. L'arrestation ou la détention à titre de sanction pour l'exercice pacifique des droits humains, notamment du droit à la liberté d'expression, est arbitraire et contraire tant à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples qu'au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, deux traités auxquels le Mali est partie.

Je vous exhorte à prendre toutes les mesures en votre pouvoir qui seront nécessaires afin de garantir la libération immédiate et sans condition de Rokiadou Doumbia et Ras Bath. Je vous demande aussi de mettre les pratiques du Mali en conformité avec ses obligations relatives aux droits humains, et notamment à la liberté d'expression, en vertu du droit régional et international.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ces dernières années, le rétrécissement de l'espace civique au Mali a été marqué par des violations des droits à la liberté d'expression – notamment la liberté de la presse et le droit à l'information –, ainsi que de la liberté d'association. Le Mali est gouverné depuis 2021 par des militaires qui ont pris le pouvoir en évinçant le gouvernement démocratiquement élu du président Ibrahim Boubacar Keïta en 2020 après des manifestations, puis en écartant les autorités civiles de transition en mai 2021, à la suite de dissensions.

Des dirigeant·e·s de l'opposition, des militant·e·s et des défenseur·e·s des droits humains ayant publiquement exprimé leur désaccord avec les décisions prises par les autorités de transition sont depuis 2022 arbitrairement arrêtés, détenus et poursuivis en justice.

Ce n'est pas la première fois que Ras Bath est pris pour cible par les autorités. Il avait été arrêté une première fois en août 2016 parce qu'il aurait « incité à la désobéissance des troupes ». Il avait été remis en liberté deux jours plus tard. Un an plus tard, en juillet 2017, alors qu'il se trouvait à l'étranger, il a été condamné à 12 mois de prison par contumace, mais n'a pas purgé de peine. En décembre 2020, il a de nouveau été arrêté, dans le cadre d'une affaire impliquant un complot contre le gouvernement de transition. La procédure a été abandonnée faute de preuves et il a été relâché en avril 2021.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : français

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 1^{er} mars 2027

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Rokiatou Doumbia (elle), Ras Bath (il)